

Conseil municipal du 12.06.2017

Convocation en date du 30.05.2017

Présent(s) :

Daniel CHASSEING, Maire

Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Bernard RUAL,
Adjoints

Marcelle LAGARDE, Gérard MORATILLE, Rémi BESNIER, Delphine CLEDAT, Alain SAGE,
Laurence TER-HEIDE,
Emilie CHARTAGNAC,

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Carla LELIEVRE donne procuration à Martine CHASTAGNAC

Absents:

Etienne ANGLERAUD

Jean-Pierre GOUMONDIE

1- Tour du Limousin

La commune de Chamberet est approchée pour organiser une arrivée d'étape.

La commune doit répondre à une demande de barriérage, de commissaires de courses, d'un poste de secours, de mise en place de coffret électrique, de point d'eau, de lignes téléphoniques et internet dédiées.

Outre ses aspects techniques elle doit aussi prendre en charge une part importante de logistique (plateau repas, vin d'honneur, repas de clôture pour +/-150 personnes).

Pour financer ce projet, la commune doit rechercher des sponsors et subventions.

.Après en avoir délibéré, le conseil municipal de ne pas donner une suite favorable pour cette manifestation en 2017 et va réfléchir sur un positionnement pour les prochaines années.

2- Pose de panneaux sur l'autoroute A20

Lors du CM du 28.01.2017 le conseil municipal a délibéré pour avoir un panneau d'information sur le site de l'Arboretum et la maison de l'Arbre sur A20.

Il est imposé que la commune candidate répertorie et propose des sites remarquables ou activités représentatives de sa commune.

Après enquête sur site, les atouts à mettre en valeur : maison de l'arbre, la châsse émaillée, le sequoia géant devant la maison de l'arbre.

Deux esquisses sont proposées au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 8 voix pour l'esquisse représentant la maison de l'arbre avec le sequoia et la châsse émaillée du 13ème siècle. Néanmoins, il est demandé de retoucher la proposition en enlevant le réverbère du premier plan et diminuer la taille du sequoia pour pouvoir repérer la Maison de l'Arbre.

3- Parking en face de la maison médicale

Le CD doit fournir une esquisse d'aménagement avant fin juin.

4- Surveillance vidéo

Le maire propose la pose de caméra de vidéo-surveillance pour le centre bourg.

L'officier de gendarmerie en charge du dossier de vidéosurveillance propose la pose d'une caméra au carrefour de la route de Treignac et une caméra qui visualiserait espace mairie et

boulevard Masmonteil. Le stockage des images serait fait par un prestataire externe. Le devis est en cours.

La délibération du conseil municipal est remise faute d'avoir reçue à ce jour des chiffrages des coûts (installation, maintenance et stockage)

5- RPI (regroupement pédagogique intercommunal) entre la commune de Meilhards et de Chamberet

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de création d'un RPI éclaté entre Chamberet et Meilhards.

Considérant que l'école de Chamberet, à la rentrée de septembre 2017 compte 105 élèves,

Considérant que l'école de Meilhards aurait une trentaine d'élèves scolarisés,

Considérant qu'il faut maintenir les 7 postes d'enseignants entre Chamberet et Meilhards,

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le projet de RPI entre Meilhards et Chamberet

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de lancer le projet de RPI éclaté entre les écoles de Chamberet et de Meilhards sous réserves :
 - Que la majorité des enfants scolarisés à Meilhards continue à être scolarisée dans le RPI éclaté,
 - Que le poste de direction du RPI éclaté reste à Chamberet
- Décide de faire cette proposition lors du prochain conseil d'école de Chamberet,

6- Les rythmes scolaires

Après un bilan de 3ans, le conseil d'école souhaite maintenir 4,5 jours d'école avec école le mercredi matin.

Une proposition de modification de la répartition des temps périscolaires est en attente de validation par Mr l'Inspecteur d'académie pour la rentrée de 2017.

Les temps périscolaires se répartiraient de 16h à 16h 30 les lundis et mardis et de 13h30 à 16h30 le vendredi

7- Automatisation des pompes à essence

Après avis favorable du FISAC les pompes automatisées devraient être installées pour cet été.

8- Maison Seniors

Les entreprises sont retenues.

Considérant que la construction des résidences sénior Place de l'église il est nécessaire d'empiéter sur la parcelle BL 113 appartenant à Mme Cécile LOUYOT et Mr Éric LOUYOT

Considérant de Mr et Mme LOUYOT ont été très conciliants et coopératifs en cédant cette parcelle à la commune et vu que l'échange prévu lors de la délibération 2016-32 n'a pu aboutir,

Considérant de Mme Cécile LOUYOT est en liquidation judiciaire,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, décide de céder à l'euro symbolique le terrain situé à CHAMBERET section BL n°89 à tout cessionnaire des biens immobiliers situés 5 rue des Fossés à CHAMBERET dépendant de la liquidation judiciaire de Mme Cécile LOUYOT.

9- La maison de santé

Le projet avance et est à la phase d'Avant-Projet- Détaillé pour déposer le permis de construire

10-Les travaux à la Maison de l'Arbre

Arrêtés de subventions

FEDER 102 000€ // contrat de ruralité 102 000 €//

En attente de celui du CD estimé à entre 40000 € à 60 000€

Les consultations vont être lancées

11-Corrèze Habitat

Vu l'article L443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation au terme duquel il appartient à la commune par délibération du Conseil Municipal de se prononcer sur l'intention de démolition d'un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré,

Vu le Plan Stratégique de Patrimoine approuvé par le Conseil d'Administration de Corrèze Habitat,

Considérant les projets patrimoniaux de l'OPH Corrèze sur le territoire communal, et notamment la démolition **des 2 bâtiments** situés à **Vacher** comportant **8 Logements**.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'émettre un avis favorable au projet de démolition des **2 bâtiments situés à Vacher**.

12-Statuts pour l'aménagement du site des Bariousses

Vu la délibération 75-2017 de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources approuvant la prise de compétence « site des Bariousses » et supprimant l'intérêt communautaire suivant « l'aménagement, l'entretien et la valorisation de tout nouveau site et/ou équipement contribuant au développement des sports nature ».

Le maire propose au conseil de délibérer sur la modification des statuts de la communauté de communes

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve les modifications des statuts de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources suivantes :
 - o En ajoutant dans les compétences facultatives : « **C.5 : aménagement et gestion du « site des Bariousses » localisée à Treignac**
 - o Il est précisé que le transfert est décidé en pleine propriété.
 - o En supprimant l'intégralité de l'intérêt communautaire suivant « B.4.2.2. : l'aménagement, l'entretien et la valorisation de tout nouveau site et/ou équipement contribuant au développement des sports nature »

13-Projet d'agrandissement du parking G 20

Ce projet pourrait être mutualisé par convention entre la mairie et le G20 pour agrandir les espaces de stationnement de la commune.

14-Espace de coworking

Ce projet, soutenu par la Poste pourrait permettre à des associations de se retrouver dans un espace commun pour travailler

Visite du projet de Faux la Montagne

Il est nécessaire de faire une étude de besoins sur la commune ou le canton pour identifier les projets, les personnes ou associations demandeuses et les personnes ressources pour concrétiser la création d'un tiers lieu.

15-La médiathèque

Une réflexion est en cours pour y organiser d'autres manifestations et pour intégrer la participation des associations pour valoriser et diversifier les activités proposées.

16-Questions diverses

Délibération pour arrêter l'exploitation de la station du Leyris

Présentation de l'activité 2016 de la Croix Rouge sur la commune (aide alimentaire et collecte d'habits)

Présentation de leurs actions au niveau départemental et les difficultés pour équilibrer leur exercice 2016

Martine CHASTAGNAC présente au conseil municipal le rapport d'activité de la Croix Rouge sur la Commune de Chamberet.

La Croix Rouge est présente une fois par mois et a délivré 573 kg de nourritures et 50 colis remis,

Le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le versement d'une subvention pour la Croix Rouge

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide de verser une subvention de 500€ pour l'année 2017.

Reprise du goudronnage devant la poste par l'entreprise COLAS suite à des malfaçons
Projet d'installations de toilettes au gymnase de Scoeux à réaliser avant fin 2017.